

ARRETE N° 0338 CAB/PR DU 24 MAT 2019  
 portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine  
 d'Ebolowa.-

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation ;
- Vu** la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu** le décret n° 2008/023 du 17 janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **MEDJO ASSAKO Jacob**, Cadre Contractuel Communal, précédemment Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Kribi, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Secrétaire Général de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, en remplacement de Monsieur MVELE François, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 24 MAT 2019

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**



*Handwritten signature of Paul Biya*

**PAUL BIYA**

